

www.education.gouv.fr

**Les trente et un instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) accueillent, à la rentrée 2005, près de 82 000 étudiants, professeurs stagiaires et titulaires en formation de longue durée (50 800 sont inscrits en première année et 31 200 en seconde). Les étudiants en IUFM sont principalement des femmes et, à niveau équivalent, plus âgés qu'à l'université. La baisse des effectifs amorcée en 2003 se poursuit à la rentrée 2005 (- 2 %) et affecte maintenant les deux années de formation en IUFM : le nombre d'étudiants préparant un concours d'enseignement diminue pour la première fois depuis 2002 et la baisse du nombre de stagiaires de seconde année continue même si elle est moindre qu'en 2004 (- 4 % après - 8 %). En 2005, près des deux tiers des étudiants de première année se destinent au professorat du second degré. Les IUFM permettent à 770 aides-éducateurs et à 1 450 assistants d'éducation de préparer un concours d'enseignement. Environ trois étudiants sur cinq inscrits en première année d'IUFM en 2004 poursuivent leurs études en 2005 dans un IUFM (en première ou en deuxième année).**

## Les instituts universitaires de formation des maîtres 2005-2006

Les effectifs des IUFM diminuent à nouveau en 2005 pour retrouver le niveau de 1999<sup>1</sup> (82 000 étudiants et stagiaires à la rentrée 2005). Après deux années de croissance (en 2001 et 2002) dans la quasi-totalité des IUFM – concomitante à l'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours d'enseignants –, la tendance s'est inversée en 2003 avec une diminution de 4 %. Depuis 2004, les effectifs baissent de 2 % par an (*tableau 1*).

Ces évolutions sont contrastées selon les établissements (*tableau 2*) : dans six d'entre eux (Nantes, Nice, Versailles, Antilles-Guyane, la Réunion et le Pacifique), la croissance de 1999 à 2005 est supérieure à 10 %. À l'inverse, cinq IUFM connaissent une baisse de plus de 10 % de leurs effectifs depuis 1999 ; elle concerne principalement la Corse, Paris et Limoges (respectivement - 25 %, - 19 % et - 17 %).

En 2005, seul l'IUFM du Pacifique a connu une forte croissance (+ 36 %) sur des effectifs relativement faibles. Dans sept autres IUFM (Lille, Nantes, Reims, Strasbourg, Versailles, Guadeloupe et Martinique), les effectifs augmentent de façon modérée (entre + 1 % et + 6 %).

Les IUFM comptent des étudiants de première année préparant un concours d'enseignement (62 % de l'effectif total) et des fonctionnaires stagiaires de seconde année (36 %). Ils accueillent également des

fonctionnaires titulaires en faible nombre (2 %) qui se destinent à l'enseignement spécialisé : le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire (CAPSAIS), le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH), le certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH). À la fin de la première année les étudiants peuvent passer plusieurs types de concours : – du premier degré : le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) ; – du second degré : le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) public ou privé sous contrat, le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive du second degré (CAPEPS) public ou privé sous contrat, le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) public ou privé sous contrat, le certificat d'aptitude au professorat de lycées professionnels (CAPLP) public ou privé sous contrat, le concours de conseiller principal d'éducation (CPE). Les stagiaires de seconde année suivent une année de certification correspondant au concours qu'ils ont réussi (y compris l'agrégation).

<sup>1</sup> Les IUFM ont intégré le système d'information sur le suivi des étudiants SISE à la rentrée 1999. Les formations spécialisées des professeurs titulaires sont incluses.

## Les femmes sont majoritaires, en particulier dans les filières du premier degré

Près de 70 % des effectifs inscrits en IUFM sont des femmes. Le taux de féminisation est similaire en première et deuxième années (tableau 3).

Les femmes représentent 80 % des inscrits préparant le concours de professeur des écoles en 2005. Dans le second degré, la part des femmes est moins forte (60 % des effectifs) et varie selon le concours préparé. Elle est très importante dans les préparations au concours de CPE (78 %). Elle est également supérieure à la parité dans les préparations au CAPES (66 %). Les préparations au CAPES littéraires sont largement féminisées (71 %) notamment dans les CAPES de langues (81 %). Les préparations aux CAPES scientifiques sont proches de la parité (52 %). Les femmes sont nettement moins nombreuses dans les préparations au CAPEPS (36 %) et au CAPET (45 %). Dans les préparations au concours d'enseignant en lycée professionnel, la répartition des hommes et des femmes est plus équilibrée. Celles-ci se destinent plus particulièrement à l'enseignement général et à l'enseignement technique tertiaire.

En deuxième année, la part des femmes fonctionnaires stagiaires dans chaque type de concours est analogue à celle des étudiantes de première année. En seconde année d'agrégation<sup>2</sup>, cette proportion est plus équilibrée (55 %). Le taux de féminisation est élevé dans les concours de l'enseignement spécialisé des premier et second degrés (respectivement 73 et 68 %).

## Les étudiants en IUFM sont plus âgés qu'à l'université

À l'entrée en IUFM, 75 % des étudiants sont âgés de moins de 26 ans. À l'université ils représentent près de 80 % des étudiants inscrits pour suivre une formation de même niveau (soit bac + 4), quelle que soit la discipline. En IUFM, l'âge le plus fréquent est de 22 ans alors qu'en université il est de 21 ans. Les étudiants d'IUFM sont plus

2. L'agrégation se prépare à l'université. Les IUFM ont en charge la seconde année uniquement.

**Tableau 1 – Évolution des effectifs des IUFM**  
France entière

Scolarité	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
Première année du premier degré	16 716	16 409 - 2 %	17 302 5 %	18 933 9 %	17 524 - 7 %	17 591 0 %	18 696 6 %
Deuxième année du premier degré (1)	12 780	16 109 26 %	19 140 19 %	21 039 10 %	19 097 - 9 %	19 355 1 %	17 647 - 9 %
<b>Total premier degré (1)</b>	<b>29 496</b>	<b>32 518</b> 10 %	<b>36 442</b> 12 %	<b>39 972</b> 10 %	<b>36 621</b> - 8 %	<b>36 946</b> 1 %	<b>36 343</b> - 2 %
Première année du second degré	39 078	34 368 - 12 %	31 923 - 7 %	31 419 - 2 %	33 182 6 %	33 909 2 %	32 095 - 5 %
Deuxième année du second degré (1)	13 610	13 487 - 1 %	15 856 18 %	17 886 13 %	16 224 - 9 %	12 997 - 20 %	13 445 3 %
<b>Total second degré (1)</b>	<b>52 688</b>	<b>47 855</b> - 9 %	<b>47 779</b> 0 %	<b>49 305</b> 3 %	<b>49 406</b> 0 %	<b>46 998</b> - 5 %	<b>45 660</b> - 3 %
Total première année	55 794	50 777 - 9 %	49 225 - 3 %	50 352 2 %	50 706 1 %	51 500 2 %	50 791 - 1 %
Total deuxième année (1)	26 390	29 596 12 %	34 996 18 %	38 925 11 %	35 321 - 9 %	32 444 - 8 %	31 212 - 4 %
dont formations spécialisées des enseignants titulaires	1 137	1 349 19 %	1 509 12 %	1 567 4 %	1 291 - 18 %	2 062 60 %	1 512 - 27 %
<b>Total (1)</b>	<b>82 184</b>	<b>80 373</b> - 2 %	<b>84 221</b> 5 %	<b>89 277</b> 6 %	<b>86 027</b> - 4 %	<b>83 944</b> - 2 %	<b>82 003</b> - 2 %

Source : MEN-SISE

(1) Y compris les formations spécialisées des enseignants titulaires du premier degré recensées dans SISE depuis 1999-2000 et celles du second degré depuis 2004-05 (réforme des AIS).

**Tableau 2 – Évolution des effectifs inscrits en IUFM depuis 1999-2000**

(y compris spécialisation des professeurs titulaires)

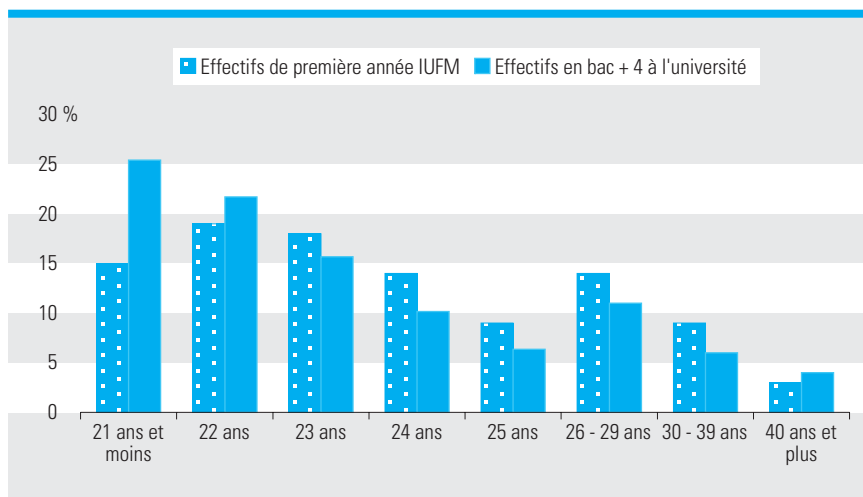
IUFM	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Évolution (%) 2005/ 1999	2005/ 2004
Aix-Marseille	3 604	3 638	3 741	3 883	3 767	3 728	3 551	- 1 %	- 5 %
Amiens	2 307	2 155	2 166	2 372	2 311	2 279	2 248	- 3 %	- 1 %
Besançon	1 683	1 624	1 833	1 975	1 807	1 682	1 603	- 5 %	- 5 %
Bordeaux	3 954	3 770	3 842	4 029	3 827	3 868	3 871	- 2 %	0 %
Caen	1 659	1 678	1 778	2 026	1 915	1 654	1 572	- 5 %	- 5 %
Clermont-Ferrand	1 894	1 747	1 722	1 937	1 721	1 718	1 674	- 12 %	- 3 %
Corse	419	351	405	477	422	378	313	- 25 %	- 17 %
Dijon	1 856	1 786	1 815	1 980	2 003	2 081	1 981	7 %	- 5 %
Grenoble	2 699	2 724	2 804	2 848	2 633	2 655	2 600	- 4 %	- 2 %
Lille	6 471	6 023	6 276	6 883	6 777	6 652	6 796	5 %	2 %
Limoges	1 067	1 047	1 115	1 134	1 047	989	883	- 17 %	- 11 %
Lyon	4 673	4 586	4 712	5 097	4 625	4 678	4 392	- 6 %	- 6 %
Montpellier	3 203	3 320	3 806	3 922	3 746	3 490	3 464	8 %	- 1 %
Nancy-Metz	3 573	3 334	3 467	3 796	3 641	3 404	3 188	- 11 %	- 6 %
Nantes	2 874	2 988	3 084	3 405	3 231	3 340	3 431	19 %	3 %
Nice	1 757	1 916	2 161	2 288	2 260	2 233	2 119	21 %	- 5 %
Orléans-Tours	3 041	2 892	2 936	3 190	3 131	2 939	2 786	- 8 %	- 5 %
Poitiers	2 094	1 942	2 055	2 192	2 268	2 119	1 977	- 6 %	- 7 %
Reims	1 764	1 776	1 911	1 936	1 757	1 655	1 759	0 %	6 %
Rennes	3 186	3 352	3 513	3 659	3 599	3 248	3 118	- 2 %	- 4 %
Rouen	2 292	2 311	2 420	2 453	2 433	2 426	2 306	1 %	- 5 %
Strasbourg	2 745	2 660	2 644	2 664	2 594	2 675	2 689	- 2 %	1 %
Toulouse	3 672	3 834	4 230	4 281	4 113	3 862	3 545	- 3 %	- 8 %
<b>Total province</b>	<b>62 487</b>	<b>61 454</b>	<b>64 436</b>	<b>68 427</b>	<b>65 628</b>	<b>63 753</b>	<b>61 866</b>	<b>- 1 %</b>	<b>- 3 %</b>
Paris	6 180	5 325	5 163	4 942	5 180	5 103	4 991	- 19 %	- 2 %
Créteil	5 012	5 166	5 442	5 786	5 026	5 004	4 813	- 4 %	- 4 %
Versailles	6 441	6 109	6 664	7 133	7 195	7 028	7 169	11 %	2 %
<b>Total Île-de-France</b>	<b>17 633</b>	<b>16 600</b>	<b>17 269</b>	<b>17 861</b>	<b>17 401</b>	<b>17 135</b>	<b>16 973</b>	<b>- 4 %</b>	<b>- 1 %</b>
<b>Total France métro.</b>	<b>80 120</b>	<b>78 054</b>	<b>81 705</b>	<b>86 288</b>	<b>83 029</b>	<b>80 888</b>	<b>78 839</b>	<b>- 2 %</b>	<b>- 3 %</b>
Guadeloupe			341	506	515	483	492		2 %
Guyane			223	307	319	404	390		- 3 %
Martinique			451	592	568	524	537		2 %
<b>Total Antilles-Guyane</b>	<b>830</b>	<b>968</b>	<b>1 015</b>	<b>1 405</b>	<b>1 402</b>	<b>1 411</b>	<b>1 419</b>	<b>71 %</b>	<b>1 %</b>
La Réunion	1 031	1 162	1 289	1 369	1 377	1 323	1 307	27 %	- 1 %
<b>Total DOM</b>	<b>1 861</b>	<b>2 130</b>	<b>2 304</b>	<b>2 774</b>	<b>2 779</b>	<b>2 734</b>	<b>2 726</b>	<b>46 %</b>	<b>0 %</b>
<b>Total France métro. + DOM</b>	<b>81 981</b>	<b>80 184</b>	<b>84 009</b>	<b>89 062</b>	<b>85 808</b>	<b>83 622</b>	<b>81 565</b>	<b>- 1 %</b>	<b>- 2 %</b>
Pacifique	203	189	212	215	219	322	438	116 %	36 %
<b>Total France entière</b>	<b>82 184</b>	<b>80 373</b>	<b>84 221</b>	<b>89 277</b>	<b>86 027</b>	<b>83 944</b>	<b>82 003</b>	<b>0 %</b>	<b>- 2 %</b>

Source : MEN-SISE

nombreux dans les tranches d'âge supérieur comprises entre 26 ans et 39 ans (graphique page suivante). En effet, bien que la majorité

des étudiants qui s'inscrivent en IUFM soit titulaire d'un diplôme de niveau bac + 3, une partie non négligeable (22 %) des étudiants

### Comparaison des âges des étudiants de première année d'IUFM et des inscrits en bac + 4 à l'université



Source : MEN-DEPP

**Tableau 3 – Taux de féminisation en IUFM (en %)**

France entière

Concours préparés	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>de</sup> année	Ensemble
CRPE	80	81	81
Enseignement spécialisé		73	73
<b>Total premier degré</b>	<b>80</b>	<b>81</b>	<b>80</b>
<b>Second degré enseignement public</b>			
CAPES sciences économiques et sociales	59	57	59
Total CAPES littéraires	71	71	71
dont total CAPES langues	81	79	81
dont total CAPES lettres sciences humaines	65	67	66
Total CAPES scientifiques	52	49	51
Total CAPES	66	64	66
Total CAPES et CAPEPS	61	61	61
CAPEPS	36	36	36
CAPET tertiaires	63	65	64
CAPET secondaires	23	24	23
Total CAPET	45	44	45
CAPLP	50	47	49
CPE	78	75	77
Enseignement spécialisé		68	68
<b>Total second degré public</b>	<b>60</b>	<b>58</b>	<b>59</b>
<b>Second degré enseignement privé CAFEP</b>			
CAPES	74	75	74
CAPEPS	35	38	36
CAPET	57	56	56
CAPLP	48	57	52
<b>Total second degré privé</b>	<b>66</b>	<b>69</b>	<b>67</b>
Agrégation		55	55
<b>Total second degré public et privé</b>	<b>60</b>	<b>59</b>	<b>60</b>
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>71</b>	<b>69</b>

Source : MEN-SISE

Lecture : parmi les étudiants de première année qui préparent le CRPE, 80 % sont des femmes

de première année possède un diplôme de niveau supérieur à celui requis pour l'entrée en IUFM. Ceci explique en partie qu'à niveau d'étude égal, les étudiants en IUFM sont plus âgés qu'à l'université. Cette situation est particulièrement forte pour les futurs enseignants du second degré (72 % ont moins de 26 ans contre 77 % des étudiants préparant le CPRE).

Les étudiantes de première année d'IUFM sont en moyenne plus jeunes que les hommes quelle que soit l'orientation

considérée. Sur l'ensemble des inscrites préparant le CRPE, 78 % sont des femmes âgées de moins de 26 ans; en ce qui concerne les étudiantes préparant un concours du second degré, ce taux est de 74 % pour les mêmes âges.

### Baisse du nombre d'étudiants en première année

Les IUFM comptent 50 800 étudiants préparant un concours d'enseignement

(tableau 4). Après trois années de progression modérée, les effectifs de première année diminuent (- 1 %) à la rentrée 2005. Mais cette situation diffère selon les degrés. Les effectifs d'étudiants se destinant au professorat des écoles augmentent à nouveau (+ 6 % après une baisse en 2003 puis une stabilisation en 2004). Les effectifs d'étudiants préparant un concours du second degré (63 % du total de première année), en hausse depuis 2003, diminuent en 2005 (- 5 %).

Cette baisse s'observe dans tous les types de préparations aux concours du second degré, qu'ils soient publics ou privés : elle est plus importante dans les CAPLP (- 13 %) et dans les CAPET (- 9 %). Les préparations au CAPES, qui concentrent le plus grand nombre d'étudiants (42 %) diminuent de 4 %.

Dans six IUFM en 2005 (contre dix en 2004), plus de 70 % des étudiants de première année préparent un concours du second degré (avec un maximum de 88 % pour l'IUFM de Paris). Les préparations au CAPES sont proposées dans la majorité des établissements. À l'IUFM de Paris en particulier, elles représentent 80 % des effectifs étudiants (tableau 5).

Dans les IUFM de Créteil et de Versailles, ce sont les préparations au professorat des écoles (CRPE) qui concentrent le plus d'étudiants. Les préparations au CRPE sont également importantes dans les DOM, en particulier dans les IUFM de la Guyane (85 %) où l'offre de formation en second degré est peu étendue (cinq préparations au concours). Les préparations au CRPE et au CAPES s'équilibrent dans deux IUFM : la Réunion et Rouen. L'IUFM du Pacifique, qui ne préparait qu'aux concours du second degré (en particulier le CAPES) assure, à compter de la rentrée 2004, les préparations au professorat des écoles de Nouvelle-Calédonie et, depuis la rentrée 2005, celles de Polynésie française. Les préparations au CAFEP<sup>3</sup> sont plus fréquentes dans les IUFM de Paris (13 %), Nantes et Rennes (12 %), Lille (11 %).

3. Certificat d'aptitude aux fonctions de maître ou de documentaliste dans les classes du second degré sous contrat.

**En première année,  
les IUFM accueillent plus  
de 2 500 emplois-jeunes et  
1 000 étudiants bénéficiant  
d'une dispense à l'entrée  
en IUFM**

À la rentrée 2005, plus de 2 500 emplois-jeunes bénéficiant d'un emploi d'aide-éducateur (30 %) ou d'assistant d'éducation (57 %) dans un établissement sont accueillis dans vingt-sept IUFM afin de préparer un concours d'enseignement (voir l'encadré p. 6). Près de six emplois jeunes sur dix se destinent au professorat du second degré, majoritairement au CAPES. Un peu moins de sept emplois-jeunes sur dix sont des femmes qui se destinent de façon à peu près équivalente à l'enseignement du premier et du second degré (tableau 6).

Parmi le millier d'étudiants bénéficiant de dispenses à l'entrée en IUFM, près de 60 % d'entre eux préparent un concours

**Tableau 4 – Répartition des étudiants de première année d'IUFM selon les différents concours de recrutement**

France entière

Concours	2004-2005		2005-2006		Évolution
	Effectifs	%	Effectifs	%	
CRPE	17 591	34	18 696	37	6 %
<b>Total premier degré</b>	<b>17 591</b>	<b>34</b>	<b>18 696</b>	<b>37</b>	<b>6 %</b>
CAPES	22 329	43	21 405	42	-4 %
<i>dont enseignement public</i>	20 575	40	19 809	39	-4 %
CAPEPS	4 833	9	4 634	9	-4 %
<i>dont enseignement public</i>	4 495	9	4 365	9	-3 %
CAPET	2 156	4	1 967	4	-9 %
<i>dont enseignement public</i>	1 956	4	1 840	4	-6 %
CAPLP	3 150	6	2 736	5	-13 %
<i>dont enseignement public</i>	3 017	6	2 620	5	-13 %
CPE	1 441	3	1 353	3	-6 %
<i>dont enseignement public</i>	1 441	3	1 353	3	-6 %
<b>Total second degré</b>	<b>33 909</b>	<b>66</b>	<b>32 095</b>	<b>63</b>	<b>-5 %</b>
<i>dont public</i>	31 484	61	29 987	59	-5 %
<b>Total</b>	<b>51 500</b>	<b>100</b>	<b>50 791</b>	<b>100</b>	<b>-1 %</b>

Source : MEN-SISE

du second degré. Les dispenses accordées les plus représentées concernent, pour 36 %, des « femmes élevant ou ayant élevé au moins trois enfants » et des « étudiants ayant un « niveau bac + 2 et ayant cinq années de pratique professionnelle pour les sections et options du CAPLP où il

n'existe pas de licence d'enseignement » (18 %).

Les étudiantes bénéficiant de la dispense pour élever ou avoir élevé au moins trois enfants se destinent essentiellement au professorat des écoles (78 %). Les « autres dispenses » concernent pour 58 % les

**Tableau 5 – Répartition des effectifs inscrits en première année en 2005-2006 par IUFM**

IUFM	Premier degré		Second degré								Total	Part du 1 <sup>er</sup> degré	Part des CAPES	
	CRPE	%	CAPES	%	CAPEPS	CAPET	CAPLP	CPE	Total	%				dont CAFEP
Aix-Marseille	698	4	1 062	5	163	144	150	85	1 604	5		2 302	70 %	46 %
Amiens	668	4	423	2	108	27	27	42	627	2	20	1 295	48 %	33 %
Besançon	439	2	341	2	108	76	55	34	614	2	17	1 053	58 %	32 %
Bordeaux	766	4	1 293	6	234	85	73	56	1 741	5	177	2 507	69 %	52 %
Caen	468	3	361	2	106	7	66	29	569	2	27	1 037	55 %	35 %
Clermont-Ferrand	362	2	401	2	129	29	56	41	656	2	39	1 018	64 %	39 %
Corse	119	1	92	0	17			25	134	0		253	53 %	36 %
Dijon	362	2	482	2	169	104	33	43	831	3	44	1 193	70 %	40 %
Grenoble	645	3	547	3	72	21	27	31	698	2	66	1 343	52 %	41 %
Lille	1 984	11	1 712	8	388	220	364	106	2 790	9	229	4 774	58 %	36 %
Limoges	181	1	272	1	62	10	18	30	392	1	5	573	68 %	47 %
Lyon	604	3	1 245	6	516	107	213	104	2 185	7	189	2 789	78 %	45 %
Montpellier	775	4	885	4	272	67	136	52	1 412	4		2 187	65 %	40 %
Nancy-Metz	792	4	725	3	177	89	117	39	1 147	4	23	1 939	59 %	37 %
Nantes	789	4	827	4	246	71	96	54	1 294	4	243	2 083	62 %	40 %
Nice	555	3	612	3	58	47	39	17	773	2	47	1 328	58 %	46 %
Orléans-Tours	780	4	663	3	130	62	28	26	909	3	38	1 689	54 %	39 %
Poitiers	521	3	443	2	126	53	72	34	728	2	39	1 249	58 %	35 %
Reims	533	3	256	1	91	24	23	26	420	1	27	953	44 %	27 %
Rennes	571	3	1 165	5	290	80	66	41	1 642	5	243	2 213	74 %	53 %
Rouen	528	3	528	2	133	51	53	42	807	3	37	1 335	60 %	40 %
Strasbourg	477	3	745	3	105	56	92	29	1 027	3	44	1 504	68 %	50 %
Toulouse	564	3	849	4	126	130	365	61	1 531	5	115	2 095	73 %	41 %
<b>Total province</b>	<b>14 181</b>	<b>76</b>	<b>15 929</b>	<b>74</b>	<b>3 826</b>	<b>1 560</b>	<b>2 169</b>	<b>1 047</b>	<b>24 531</b>	<b>76</b>	<b>1 669</b>	<b>38 712</b>	<b>63 %</b>	<b>41 %</b>
Paris	460	2	3 140	15	116	115	15	102	3 488	11	272	3 948	88 %	80 %
Créteil	859	5	646	3	224	74	151	52	1 147	4	40	2 006	57 %	32 %
Versailles	2 258	12	1 031	5	378	161	224	74	1 868	6	126	4 126	45 %	25 %
<b>Total Île-de-France</b>	<b>3 577</b>	<b>19</b>	<b>4 817</b>	<b>23</b>	<b>718</b>	<b>350</b>	<b>390</b>	<b>228</b>	<b>6 503</b>	<b>20</b>	<b>438</b>	<b>10 080</b>	<b>65 %</b>	<b>48 %</b>
<b>Total France métro.</b>	<b>17 758</b>	<b>95</b>	<b>20 746</b>	<b>97</b>	<b>4 544</b>	<b>1 910</b>	<b>2 559</b>	<b>1 275</b>	<b>31 034</b>	<b>97</b>	<b>2 107</b>	<b>48 792</b>	<b>64 %</b>	<b>43 %</b>
Guadeloupe	172	1	63	0	23			21	131	0		303	43 %	21 %
Guyane	176	1	11	0		14		6	31	0		207	15 %	5 %
La Réunion	289	2	281	1	40	32		115	503	2	1	792	64 %	35 %
Martinique	174	1	130	1				32	181	1		355	51 %	37 %
<b>Total DOM</b>	<b>811</b>	<b>4</b>	<b>485</b>	<b>2</b>	<b>63</b>	<b>46</b>	<b>174</b>	<b>78</b>	<b>846</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1 657</b>	<b>51 %</b>	<b>29 %</b>
<b>Total France métro. + DOM</b>	<b>18 569</b>	<b>99</b>	<b>21 231</b>	<b>99</b>	<b>4 607</b>	<b>1 956</b>	<b>2 733</b>	<b>1 353</b>	<b>31 880</b>	<b>99</b>	<b>2 108</b>	<b>50 449</b>	<b>63 %</b>	<b>42 %</b>
Pacifique	127	1	174	1	27	11		3	215	1		342	63 %	51 %
<b>Total France entière</b>	<b>18 696</b>	<b>100</b>	<b>21 405</b>	<b>100</b>	<b>4 634</b>	<b>1 967</b>	<b>2 736</b>	<b>1 353</b>	<b>32 095</b>	<b>100</b>	<b>2 108</b>	<b>50 791</b>	<b>63 %</b>	<b>42 %</b>

Source : MEN-SISE

étudiants préparant un concours du second degré (essentiellement les CAPLP et, plus exactement, les cycles préparatoires) et pour 42 % les étudiants préparant le professorat des écoles (cycle préparatoire interne). La quasi-totalité des dispenses « niveau bac + 2 et cinq ans de pratique professionnelle pour les sections et options du CAPLP pour lesquelles il n'existe pas de licence » concernent les étudiants préparant un concours du second degré et plus particulièrement le CAPLP (tableau 7).

### Plus de la moitié des étudiants inscrits en première année d'IUFM en 2004 poursuivent leurs études en 2005 en IUFM

En deuxième année d'IUFM, les effectifs de fonctionnaires stagiaires diminuent à nouveau en 2005 (- 4 % après - 8 % en 2004). Cette situation s'explique entièrement par le nombre de places ouvertes aux différents concours d'enseignement. En effet, le nombre de professeurs des écoles stagiaires, qui avait augmenté en 2004 (+ 1 %) décroît fortement à la rentrée 2005 (- 9 %). Dans le même temps, le recrutement des professeurs stagiaires de collèges et de lycées reprend sa progression (+ 3 % après - 20 %), ce qui limite la baisse du nombre total de fonctionnaires stagiaires. Parmi les 51 000 étudiants inscrits en première année d'IUFM en 2004 (tableau 8), 27 % poursuivent en deuxième année d'IUFM après l'obtention de leur concours, 29 % redoublent, dont une faible partie en se réorientant, et 44 % ne se réinscrivent pas en IUFM (voir l'encadré p. 6). Les systèmes d'information sur l'enseignement supérieur ne permettent pas de savoir si les étudiants non réinscrits en IUFM se sont dirigés vers d'autres établissements du supérieur ni s'ils sont réellement sortis du système éducatif. Parmi les étudiants inscrits en IUFM en 2004 qui préparaient le professorat des écoles, 40 % continuent en seconde année. C'est également le cas d'un quart des inscrits au CAPET, au CAPLP et de 22 % des CAPES. Le nombre d'étudiants préparant le concours de conseiller principal d'éducation poursuivant en seconde année est nettement plus faible.

**Tableau 6 – Les emplois-jeunes inscrits en première année d'IUFM en 2005**

Degré	Concours préparés	Aide-éducateur	Assistant d'éducation	Autres emplois-jeunes	Total	Répartition selon les degrés
1 <sup>er</sup> degré	CRPE	487	490	86	1 063	42 %
2 <sup>nd</sup> degré	Total 2 <sup>nd</sup> degré dont CAPES	284 188	958 484	241 191	1 483 863	58 %
<b>Total</b>		<b>771</b>	<b>1 448</b>	<b>327</b>	<b>2 546</b>	<b>100 %</b>
dont femmes		74 %	61 %	72 %	66 %	

Source : MEN-SISE

**Tableau 7 – Répartition des dispenses à l'entrée en IUFM en 2005**

Concours préparés	Dispenses à l'entrée en IUFM							Sportifs	Total
	Autres dispenses	Bac pro et 7 ans*	CAP-BEP et 8 ans*	Bac + 2 et 5 ans*	Cadre de + 5 ans*	Femmes 3 enfants			
1 <sup>er</sup> degré (CRPE)	133 42 %			5 3 %		279 78 %	10	427 43 %	
2 <sup>nd</sup> degré	184 58 %	18	36	179 97 %	72	79 22 %	8	576 57 %	
dont CAPES	80			1	4	37	3	125	
<b>Total</b>	<b>317</b> <b>32 %</b>	<b>18</b> <b>2 %</b>	<b>36</b> <b>4 %</b>	<b>184</b> <b>18 %</b>	<b>72</b> <b>7 %</b>	<b>358</b> <b>36 %</b>	<b>18</b> <b>2 %</b>	<b>1 003</b> <b>100 %</b>	

\* de pratique professionnelle

Source : MEN-SISE

**Tableau 8 – Situation en 2005 des étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année d'IUFM en 2004**

Concours préparés en 2004	Situation l'année suivante en 2005							
	Poursuite en 2 <sup>ème</sup> année		Redoublement en première année		Sortants		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
1 <sup>er</sup> degré	7 043	40	2 689	15	7 858	45	17 591	100
2 <sup>nd</sup> degré	7 026	21	11 991	35	14 892	44	33 909	100
dont CAPES	4 816	22	8 189	37	9 324	42	22 329	100
<b>Total</b>	<b>14 070</b>	<b>27</b>	<b>14 680</b>	<b>29</b>	<b>22 750</b>	<b>44</b>	<b>51 500</b>	<b>100</b>

Source : MEN-SISE

**Tableau 9 – Devenir en 2005 des étudiants de 1<sup>ère</sup> année d'IUFM qui poursuivent en 2<sup>nd</sup>e année d'IUFM (en %)**

Concours préparés en 2004	Situation en 2005 – Seconde année								
	CRPE	CAPEs	CAPEPS	CAPET	CAPLP	CPE	Agrég.	Total	Effectifs
CRPE	100	-	-	-	-	-	-	100	7 043
CAPEs	2	94	-	-	1	-	3	100	4 816
CAPEPS	13	-	87	-	-	-	-	100	740
CAPET	2	-	-	80	17	-	1	100	541
CAPLP	3	3	-	7	86	-	1	100	740
CPE	5	-	-	-	-	95	-	100	189
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>32</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>14 070</b>

Source : MEN-SISE

Lecture : la totalité des étudiants ayant préparé le professorat des écoles (CRPE) en 2004 et poursuivant leur formation en IUFM l'année suivante est inscrite en 2005 en 2<sup>nd</sup>e année CRPE.

Le choix de la filière est lié à la possibilité laissée à l'étudiant de présenter plusieurs concours, à la réussite à un ou plusieurs des concours présentés, puis au choix retenu parmi les concours réussis. Ainsi, les étudiants ayant préparé le CAPES et inscrits en deuxième année d'IUFM poursuivent pour 94 % d'entre eux en seconde année de CAPES (contre 3 % en agrégation et 2 % en professorat des écoles). De même, la totalité des étudiants ayant préparé le professorat du premier degré et inscrits en deuxième année d'IUFM étudie dans la

même voie. À l'inverse, les étudiants ayant préparé le CAPET ou le CAPEPS s'orientent en deuxième année plus que les autres dans d'autres types de formation (tableau 9). Parmi les étudiants préparant un CAPES, les taux de poursuite en deuxième année par matière varient également du fait des différences de taux de réussite. Les étudiants inscrits dans les CAPES de mathématiques et de physique-chimie poursuivent beaucoup à l'inverse des inscrits en philosophie où le nombre de places au concours est plus faible au regard du nombre d'inscrits.

Parmi les 29 % d'étudiants qui redoublent en IUFM (dont 9 % avec réorientation), ce sont les étudiants inscrits au CAPEPS qui redoublent le plus (43 %), suivis de ceux préparant un CAPES (37 %). À l'opposé les étudiants se destinant au professorat du premier degré redoublent relativement peu (15 %).

**Danielle Prouteau et  
Bernadette Rousseau, DEPP C1**

### Champ de l'étude

Les résultats proviennent du système d'information SISE que les IUFM ont intégré pour la première fois à la rentrée 1999 et qui recense l'ensemble des effectifs d'élèves, de stagiaires et de titulaires en formation initiale ou professionnalisante de longue durée. Le système d'information recense la totalité des inscrits en formation initiale et en formation professionnelle.

N'entrent dans le champ : ni les auditeurs libres ni les stagiaires français et étrangers venant suivre des cycles de formation ou de perfectionnement d'une durée inférieure ou égale à l'année universitaire, sauf ceux décrits ci-dessus.

Le système d'information SISE-IUFM permet de repérer les emplois-jeunes (loi n° 97-940 du 16 octobre 1997) et, depuis 2005, les assistants d'éducation (loi 2003-400 du 30 avril 2003) qui sont inscrits en IUFM pour préparer un concours d'enseignement.

### Méthodologie de couplage des fichiers SISE-IUFM

À partir des enquêtes SISE de 2004 et de 2005 uniquement (les fichiers SISE-IUFM des années antérieures n'étant pas fiables au niveau de l'*Identifiant National Etudiant* (INE), un fichier de couplage est constitué. Celui-ci résulte de l'appariement sur l'*Identifiant National Etudiant* de deux fichiers distincts : le fichier SISE-IUFM 2004-2005 d'une part, et le fichier SISE-IUFM 2005-2006 d'autre part. Seules les inscriptions principales sont conservées. Dans le cas où un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements, c'est l'inscription de niveau le plus élevé qui est retenue. Si un étudiant a plusieurs inscriptions de même niveau dans plusieurs établissements, une seule inscription est conservée.

### L'intégration des IUFM

Les articles 43 et 45 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 (*Journal Officiel* n° 96 du 24 avril 2005) redéfinissent la formation des maîtres dispensée dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Celle-ci répond désormais à un cahier des charges qui a été fixé par l'arrêté du 19 décembre 2006 (*Journal Officiel* du 28 décembre 2006). De plus, les trente et un IUFM seront progressivement intégrés dans les universités sous forme d'écoles internes régies par l'article L.713-9 du Code de l'éducation. Par décret n°2006-1733 en date du 23 décembre 2006, les IUFM des académies d'Aix-Marseille et de Versailles sont intégrés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, respectivement dans les universités d'Aix-Marseille 1 et de Cergy-Pontoise.